

# LE PETIT JOURNAL DE SAINT GERVAIS n°6

4 novembre 2020

Chères Bercagniennes et Bercagniens,

Il n'est aujourd'hui pas possible de savoir à quoi ressemblera le nouveau confinement : nous pouvons seulement être certains qu'il sera différent du premier : le souci du gouvernement de préserver l'école et de maintenir l'activité économique change la donne, tant dans la gestion des emplois du temps que dans le choix du lieu de confinement. L'hiver qui approche, les journées plus courtes auront également un impact sur le moral pendant les semaines à venir.

Au printemps, la solidarité entre voisins avait permis aux Bercagniens de ne pas trop souffrir de l'isolement. Nous sommes persuadés que cette solidarité permettra encore de pallier la plupart des difficultés nées de ce nouveau confinement. Si elle ne suffisait pas, si tel ou tel voisin sur lequel vous comptiez est désormais absent, faites-le nous savoir au plus vite. Nous nous efforcerons de trouver rapidement une solution.

Au mois de juillet, nous avons proposé aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de se faire recenser comme personnes vulnérables. Les situations personnelles pouvant avoir changé depuis, nous réitérons notre proposition. Vous trouverez le formulaire joint au Petit Journal.

La permanence du CCAS - Centre communal d'Action Sociale - promise dans le précédent Petit journal est maintenue : elle aura lieu comme prévu samedi 7 novembre, de 10h à 12h.

Également jointes au Petit Journal, deux attestations de déplacement en recto-verso. Pour ceux qui n'auraient pas accès à une imprimante, d'autres attestations sont disponibles en mairie, aux heures d'ouverture. Il est également possible de les télécharger sur les portables.

<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Nous vous invitons également à télécharger l'application My City Pocket (voir au verso) et nous faisons encore une fois appel à la solidarité entre voisins - pour que ceux qui sont équipés de smartphones avertissent ceux qui ne le sont pas.

La période que nous traversons met à l'épreuve nos valeurs et notre capacité à vivre ensemble.

Vous pouvez compter sur nous,

L'équipe municipale

## 9 conseils lorsque que vous rendez service à un voisin

- 1 • AUCUN CONTACT ET RESPECT DES GESTES BARRIÈRES.
- 2 • Évitez tout contact avec vos voisins même si vous les aidez et leur portez leur courses.
- 3 • Faites les courses uniquement de produits essentiels, ce n'est pas pour préparer un menu gastronomique ou un concours de cuisine.
- 4 • Faites des courses conséquentes en lui disant que vous le faites **une fois par semaine**.
- 5 • Réglez tous les détails des achats par téléphone au préalable.
- 6 • **Sonnez** chez la personne âgée ou malade. **Reculez** au moins de 2 mètres quand elle ouvre la porte. Elle dépose dans une enveloppe la liste des courses et l'argent sur le palier. **Récupérez** l'enveloppe une fois que la personne a refermé la porte.
- 7 • **Déposez** les commissions sur le palier, **sonnez, reculez** de 2 mètres dans l'escalier, le palier ou sur le trottoir.
- 8 • **Rapportez** la **facture** et la **monnaie** dans l'enveloppe avec les courses.
- 9 • **Vérifiez** que la personne âgée ouvre la porte et récupère ses courses (en étant 3 mètres en arrière).

## Idée

Pour vos commandes d'énergie, fioul, bois, gaz, granulés, pensez **achats groupés**.

N'hésitez pas à demander ses conditions à votre fournisseur.

Vous n'aurez ensuite plus qu'à vous organiser avec amis et voisins...

## RESTONS EN CONTACT !



**Avec l'application  
GRATUITE  
MyCityPocket,  
soyez directement  
informés par  
votre mairie**

Disponible sur  Google play  Disponible sur App Store

ne pas jeter sur la voie publique

Pour savoir ce qui se passe

### Téléchargez My City Pocket !

Nous avons besoin d'un outil permettant de communiquer rapidement et simplement avec les habitants de Saint Gervais.

Ni le site de la Mairie, ni Le Petit Journal, ni même les réseaux sociaux "traditionnels" ne nous le permettaient.

Après quelque recherches, l'**application MyCityPocket** nous a semblé être une bonne solution; elle est facile à prendre en main et les habitants des communes qui l'utilisent déjà en sont très satisfaits.

Nous vous invitons donc à **télécharger gratuitement My City Pocket et à vous connecter au site de Saint-Gervais.**

MyCityPocket nous permettra de vous signaler tel ou tel événement à venir ou en cours, en particulier à l'occasion d'alertes météo, de travaux, de coupures de courant. Nous n'en abuserons pas.

La déchèterie passe aux horaires d'hiver et reste ouverte jusqu'à nouvel ordre.  
Infos sur le site : <https://smirtomduvexin.net>



## DÉCHÈTERIES : Horaires d'hiver

**Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars,  
les 3 déchèteries du SMIRTOM du Vexin  
passent aux horaires d'hiver**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h					9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-17h		14h-17h		14h-17h	14h-17h	

**Attention : dernier accès au quai de déchargement  
15 minutes avant la fermeture du site**

Déchèterie de Marines : Rue du goulet

Déchèterie de Magny en Vexin : PAE la demi-lune, 23 rue Gutenberg

Déchèterie de Vigny : Lieu-dit Les Roches

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : \_\_\_\_\_ à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.  
<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.  
<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : \_\_\_\_\_ à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.  
<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.  
<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

## Plan d'alerte et d'urgence - Recensement des personnes vulnérables

Madame  
Nom : .....

Monsieur  
Nom : .....

Prénom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ..... Date de naissance : .....

### L'inscription est demandée au titre de :

de personne en situation de handicap  de personne âgée

Adresse précise : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

### Personnes à prévenir en cas de besoin :

Nom – Prénom	Lien	Adresse	Téléphone	Portable
	<input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> ami <input type="checkbox"/> voisin			
	<input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> ami <input type="checkbox"/> voisin			
	<input type="checkbox"/> enfant <input type="checkbox"/> ami <input type="checkbox"/> voisin			

Je bénéficie de l'un des services suivants :

	Nom	Téléphone
Téléassistance		
Portage de repas		
Service à domicile		
Autres		
Médecin traitant		

Autres informations que vous souhaitez nous communiquer : .....

### Mentions légales :

J'accepte de communiquer les renseignements repris dans ce document au CCAS qui s'engage à en garder la confidentialité. J'autorise le CCAS à intégrer les informations de ce document au fichier des personnes à contacter. L'intéressé (e) peut consulter et modifier ces données en s'adressant au CCAS.

La radiation du registre peut être réalisée à la demande de l'intéressé ou en cas de départ définitif de la commune.

Date de la demande :

Signature